

Règlement



BADABOB – 12EME EDITION

Samedi 5 et dimanche 6 juillet 2025

Ce règlement s'applique en complément du Règlement Général des Compétitions (RGC) disponible sur le site de la ffbad : <https://www.ffbad.org/lafederation-textes-officiels-le-guide-du-badminton>

Préambule

Art. 1 : Le numéro du tournoi est le 2403856.

Art. 2 : Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la HFRA et du règlement ci-après. Toute participation implique l'acceptation du présent règlement.

Art. 3 : Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence joueur.

Art. 4 : Le juge-arbitre du tournoi sera Régis NEDELEC, et le juge arbitre adjoint Hugues HONORE. Le juge-arbitre est désigné par le comité d'organisation et ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Art. 5 : Le tournoi se déroulera au Gymnase universitaire. 7 rue Suzanne Lenglen. 60 000 Beauvais.

Art. 6 : Les mineurs sont sous la responsabilité du représentant légal qui se fera connaître à la table de marque.

Séries & Tableaux

Art. 7 : Ce tournoi est un tournoi qui propose un tableau de simple aux catégories suivantes : Minime, Cadet, Junior, sénior et vétéran. Les joueurs sont regroupés par la moyenne CPPH.

Art. 8 : Les tableaux de mixte ainsi que les tableaux de simple se dérouleront en intégralité le samedi et les doubles dames, doubles hommes le dimanche.

Art. 9 : Il n'est pas possible de jouer en simple et mixte, seules les inscriptions en simple et double, ou mixte et double seront acceptées.

Art. 10 : Le comité d'organisation et le Juge Arbitre organiseront les tableaux en fonction des inscriptions et se réservent le droit de faire jouer des joueurs dans la catégorie de classement supérieure ou inférieure si cela est nécessaire tout en respectant une bonne équité sportive.

Art. 11 : Tous les tableaux se joueront en poule suivie d'une phase d'élimination directe ; ou en poule unique si le nombre d'inscrits l'y oblige. Le nombre de sortants par poule sera de 2.

Art. 12 : Afin de respecter l'article 3.2.1.5 du règlement des compétitions, le CPPH du mieux classé des participants d'un tableau ne pourra être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.

Art. 13 : Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans une série en cas de trop forte affluence.

Art. 14 : Les inscriptions seront enregistrées uniquement via le site internet BADNET et l'application eBAD. Le paiement sera effectué en ligne. Aucune inscription ne sera prise en compte par mail ou par téléphone.

Art. 15 : La date limite d'inscription est fixée au mercredi 18 juin 2025.

Art. 16 : La date du tirage au sort est fixée au samedi 28 juin 2025. Une mise à jour du CPPH sera effectuée à date du jeudi 26 juin 2025 pour la désignation des têtes de série.

Art. 17 : Le montant des frais d'engagement est de 16€ pour un tableau, 22€ pour deux tableaux.

Art. 18 : Aucune dérogation horaire ne sera acceptée.

Art. 19 : La liste des joueurs retenus et la liste d'attente seront diffusées dimanche 29 juin 2025.

Art. 20 : Les convocations seront envoyées après le tirage au sort à l'adresse mail de contact et à l'adresse mail « responsable compétitions » de votre club indiquée dans BadNet.

Forfait

Art. 21 : En cas de forfait, si le joueur ne justifie pas son forfait dans les 5 jours après la fin du tournoi, il ne sera pas remboursé et automatiquement suspendu pendant 2 mois de toute compétition officielle. Pour plus d'information sur les forfaits et sanctions, vous pouvez vous référer au RGC Chapitre 07.05 « Procédure de gestion des forfaits et des sanctions ».

Art. 22 : Tout forfait après la clôture des inscriptions devra être justifié (certificat médical ou attestation de l'entreprise) au comité d'organisation afin d'obtenir un remboursement de son inscription.

Récompenses

Art. 23 : Les récompenses seront remises à la fin des finales jouées.

Déroulement

Art. 24 : Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal. Le volant officiel du tournoi est le Yonex AS20.

Art. 25 : Les matchs seront auto-arbitrés. Tout joueur peut toutefois faire appel au juge-arbitre en cas de litige.

Art. 26 : Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée le jour de la compétition. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant le tournoi, il devra en informer le juge-arbitre, quelle que soit la raison.

Art. 27 : Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Art. 28 : Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match. Tout joueur non présent sur le terrain passé ce délai risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre.

Art. 29 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur le terrain. Toute demande ou dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.

Art. 30 : Le club décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Art. 31 : L'utilisation de substance ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et l'intégrité physique de l'athlète est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide du Badminton).

Art. 32 : Lors de l'arrivée de joueurs mineurs au gymnase, il est demandé au représentant légal de venir donner ses coordonnées à la table de marque pour le bon déroulement de la compétition. Ces données resteront confidentielles.